



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
3 mai 2002
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Vingt-septième session
3-21 juin 2002

Ordre du jour provisoire*

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Ordre du jour provisoire de la session extraordinaire et de la vingt-huitième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-septième session.

Annotations

1. Ouverture de la session

La vingt-septième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par le Représentant du Secrétaire général.

* La note explicative demandée au paragraphe 8 de la résolution 53/208 B dans lequel l'Assemblée générale a décidé que, « en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence, les raisons de ce retard seront indiquées dans une note explicative figurant dans le document », n'était pas jointe au document original.



2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, le Comité adopte l'ordre du jour en début de session. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa vingt-sixième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingt-septième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2002/II/1)

3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Présidente mettra le Comité au courant des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui avaient des incidences sur les travaux du Comité.

4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autres qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention pour l'État concerné, puis tous les quatre ans, ou plus fréquemment à la demande du Comité.

À sa vingt-sixième session, le Comité, tenant compte des critères de préférence à accorder aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis très longtemps, de la nécessité d'accorder la priorité aux rapports initiaux et du fait qu'il est souhaitable de maintenir un équilibre, notamment géographique, lorsqu'il s'agit d'examiner les rapports, a décidé d'inviter huit États parties à présenter des rapports. Tous ont accédé à cette requête.

À sa vingt-septième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport initial et deuxième rapport périodique combinés du Suriname (CEDAW/C/SUR/1-2); rapport initial et deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques combinés de Saint-Kitts-et-Nevis (CEDAW/C/KNA/1-4); rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la République du Congo (CEDAW/C/COG/1-5); troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Belgique (CEDAW/C/BEL/3-4); troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Tunisie (CEDAW/C/TUN/3-4); troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Zambie (CEDAW/C/ZAM/3-4); quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de l'Ukraine (CEDAW/C/UKR/4-5 et CEDAW/C/UKR/4-5/Corr.1); et quatrième et cinquième rapports périodiques du Danemark (CEDAW/C/DEN/4, CEDAW/C/DEN/5, CEDAW/C/DEN/5/Corr.1 et CEDAW/C/DEN/5/Add.1).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, des représentants d'un État partie assistent aux réunions du Comité lorsque le rapport de cet État est examiné; ils participent aux débats et répondent aux questions ayant trait audit rapport. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates indicatives auxquelles leurs rapports doivent être examinés par le Comité à sa vingt-septième session.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, le Secrétaire général fait part au Comité, à chaque session, de tous les cas de non-réception de tout rapport exigé des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention. Il lui fournit aussi une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention, mais non encore examinés par le Comité. À sa vingt-septième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2002/II/2).

Une réunion du groupe de travail présession est convoquée préalablement à la tenue de chaque session pour définir, à l'intention des représentants des États parties, avant les séances auxquelles leurs rapports périodiques seraient examinés, les points et les questions s'y rapportant. Le groupe de travail en vue de la vingt-septième session s'est réuni à New York du 4 au 8 février 2002. Le Comité sera saisi du rapport du groupe de travail et des documents contenant les réponses des États parties à la liste de questions soulevées lors de sa réunion (CEDAW/PSWG/2002/II/CRP.1 et 2 et additifs).

Documentation

Rapport initial et deuxième rapport périodique combinés de Suriname (CEDAW/C/SUR/1-2)

Rapport initial et deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques combinés de Saint-Kitts-et-Nevis (CEDAW/C/KNA/1-4)

Rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la République du Congo (CEDAW/C/COG/1-5)

Troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Belgique (CEDAW/C/BEL/3-4)

Troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Tunisie (CEDAW/C/TUN/3-4)

Troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Zambie (CEDAW/C/ZAM/3-4)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de l'Ukraine (CEDAW/C/UKR/4-5 et CEDAW/C/UKR/4-5/Corr.1)

Quatrième et cinquième rapports périodiques du Danemark (CEDAW/C/DEN/4, CEDAW/C/DEN/5, CEDAW/C/DEN/5/Corr.1 et CEDAW/C/DEN/15/Add.1)

Rapport du groupe de travail présession [CEDAW/PSWG/2002/II/CRP.1/Add.1 Belgique), Add.2 (Danemark), Add.3 (Tunisie), Add.4 (Ukraine) et Add.5 (Zambie)]

Réponses aux questions [CEDAW/PSWG/2002/II/CRP.2 (Belgique) et Add.1 (Danemark), Add.2 (Tunisie), Add.3 (Ukraine) et Add.4 (Zambie)]

5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

Au titre de ce point de son ordre du jour, le Comité offre à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de présenter au Comité réuni en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions susceptibles de faire l'objet de recommandations et de suggestions de caractère général.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités, et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. Le Comité sera saisi à sa vingt-septième session d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2002/II/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2002/II/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2002/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/2002/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2002/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2002/II/3/Add.4)

6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité

À chaque session, le Secrétariat prépare, à titre de document de présession, un rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, contenant les informations communiquées par le Secrétariat, les observations faites par les membres du Comité ou les faits nouveaux intervenus dans d'autres organes chargés des instruments relatifs aux droits de l'homme.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera également le rapport du Groupe de travail sur le Protocole facultatif.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité (CEDAW/C/2002/II/4)

Rapport du Groupe de travail sur le Protocole facultatif (CEDAW/C/2002/II/CRP.4)

7. Ordre du jour provisoire de la session extraordinaire et de la vingt-huitième session

Le projet d'ordre du jour provisoire de la session suivante du Comité est approuvé à la fin de chaque session.

Par sa résolution 56/229 datée du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité à tenir, à titre exceptionnel, en 2002, une session extraordinaire d'une durée de trois semaines, qui sera entièrement consacrée à l'examen des rapports des États parties afin de rattraper le retard accumulé.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire du Comité

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session du Comité

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-septième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 3 juin 2002		
550e séance		
10 heures	Point 1	Ouverture de la session
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre la vingt-sixième et la vingt-septième session du Comité
	Point 5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	Point 6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 h 30 à 13 heures (séance privée)		Réunion informelle avec les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées
15 heures à 16 h 45 (séance privée)		Réunion informelle avec les rapporteurs spéciaux
16 h 45 à 18 heures		Réunion informelle avec les organisations non gouvernementales
Mardi 4 juin 2002		
551e séance		
		Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention
10 heures à 10 h 30	Point 4	Troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Zambie (CEDAW/C/ZAM/3-4) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
552e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4	Zambie (<i>suite</i>)
	Points 5 et 6	Groupe de travail plénier
Mercredi 5 juin 2002		
553e séance		
10 heures à 10 h 30 (séance privée)	Point 4	Saint-Kitts-et-Nevis : rapport initial et deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/KNA/1-4)
10 h 30 à 11 h 15		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 15 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
554e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Saint-Kitts-et-Nevis (<i>suite</i>) Groupe de travail plénier
Judi 6 juin 2002		
555e séance		
10 heures à 10 h30	Point 4	Ukraine : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/UKR/4-5 et Corr.1) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
556e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Ukraine (<i>suite</i>) Groupe de travail plénier
Vendredi 7 juin 2002		
557e séance		
10 heures à 10 h 30 (séance privée)	Point 4	Suriname : rapport initial et deuxième rapport périodique combinés (CEDAW/C/SUR/1-2)
10 h 30 à 11 h 15		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 15 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
558e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Suriname (<i>suite</i>) Groupe de travail plénier
Lundi 10 juin 2002		
559e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Belgique : troisième et quatrième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/BEL/3-4)
10 h 30 à 13 heures		Présentation par le représentant de l'État partie Questions des experts et dialogue avec le Comité
560e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Belgique (<i>suite</i>) Groupe de travail plénier

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Mardi 11 juin 2002		
561e séance		
10 h 00 à 10 h 30 (séance privée)	Point 4	République du Congo : rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques (CEDAW/C/COG/1-5)
10 h 30 à 11 h 15		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 15 à 13 heures		Question des experts et dialogue avec le Comité
562e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	République du Congo (<i>suite</i>) Groupe de travail plénier
Mercredi 12 juin 2002		
563e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Danemark : quatrième et cinquième rapports périodiques (CEDAW/C/DEN/4 et CEDAW/C/DEN/5 et Add.1 et Corr.1)
10 h 30 à 13 heures		Présentation par le représentant de l'État partie Questions des experts et dialogue avec le Comité
564e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Danemark (<i>suite</i>) Groupe de travail plénier
Judi 13 juin 2002		
565e séance		
10 heures à 12 h 30 (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Réponses (Saint Kitts-et-Nevis) Groupe de travail plénier
566e séance		
15 heures à 17 h 30 (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Réponses (Suriname) Groupe de travail plénier
Vendredi 14 juin 2002		
567e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Tunisie : troisième et quatrième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/TUN/3-4)
10 h 30 à 13 heures		Présentation par le représentant de l'État partie Questions des experts et dialogue avec le Comité

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
568e séance		
15 heures à 17 heures (Séance privée)	Point 4 Points 5 et 6	Tunisie (<i>suite</i>) Groupe de travail plénier
Lundi 17 juin 2002		
569e séance		
10 heures à 12 h 30 (Séance privée)	Point 4 Point 4	Réponses (Congo) Groupe de travail plénier
15 heures (séance privée)	Point 4	Rencontre avec les États parties à la Convention
Mardi 18 juin 2002		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
15 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Mercredi 19 juin 2002		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Points 4, 5 et 6	Groupe de travail plénier
15 heures (séance privée)	Points 4, 5 et 6	Groupe de travail plénier
Jeudi 20 juin 2002		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Points 4, 5 et 6	Groupe de travail plénier
15 heures (séance privée)	Points 4, 5 et 6	Groupe de travail plénier
Vendredi 21 juin 2002		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Points 4, 5 et 6	Groupe de travail plénier
570e séance		
15 heures	Points 5 et 6	Adoption des rapports du Comité aux points 5 et 6 de l'ordre du jour
	Point 7	Ordre du jour provisoire de la session extraordinaire et de la vingt-huitième session
	Point 8	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-septième session